

CONTRAT DE LOCATION - Salle des fêtes de Magneux Haute Rive (42600) - janv.2024

Mme, M. :

raison sociale :

adresse :

mèl :

tél fixe :

portable :

loue la salle des fêtes de Magneux Haute Rive, située 461 avenue St Martin, pour :

- réunion de travail
- soirée festive d'association
- mariage
- collectivité
- réunion de famille – préciser le motif :

le (date de la location)

- J'ai pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis et m'engage à le respecter.
- J'ai fourni : - une **attestation d'assurance** en responsabilité civile qui mentionne la date de location
- une copie de ma **pièce d'identité**
- J'ai déposé un **chèque de caution de 1500 €** (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) qui sera immobilisé par la commune et restitué **un mois** après la date de location, si aucune dégradation n'est constatée.
- J'ai déposé un **chèque de 150 €** (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) afin de confirmer la date de réservation. Ce chèque sera encaissé en cas d'annulation de la réservation, sans cas de force majeure dûment justifié.
- J'ai réglé : € pour la location de la salle (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)
(Ce chèque sera encaissé 30 jours avant la date de la location)
..... € pour la location de la vaisselle (facultatif)
..... € pour le chauffage de la salle (facultatif)

En aucun cas, un habitant de MAGNEUX HAUTE RIVE ne peut louer à tarif réduit pour un évènement concernant un membre de sa famille (sauf enfant) ou une tierce personne. Si cette clause n'est pas respectée, le plein tarif sera appliqué.

Vous serez reçu à la salle des fêtes la veille de l'évènement par l'employé communal et / ou un représentant de la mairie qui vous remettra les clés (3 clés pour entrée, cuisine extérieur, placard technique, plus 4 clés pour la sécurité)

le à heures

pour effectuer l'état des lieux entrant, l'inventaire matériel et pour la remise des clefs.

N° de téléphone de la salle des fêtes : 04-77-97-53-54

Fait à Magneux Haute Rive, le

Le représentant de la Mairie

Le Maire, R. BONNEFOI

L'occupant

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

PS : Le contrat, les chèques et l'assurance seront au nom de la même personne civile ou morale.